

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 531 610

②1 N° d'enregistrement national :

82 14360

⑤1 Int Cl³ : A 01 K 87/02.

①2

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 13 août 1982.

③0 Priorité

④3 Date de la mise à disposition du public de la
demande : BOPI « Brevets » n° 7 du 17 février 1984.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux appa-
rentés :

⑦1 Demandeur(s) : *DASSONVILLE Marcel François.* — FR.

⑦2 Inventeur(s) : Marcel François Dassonville.

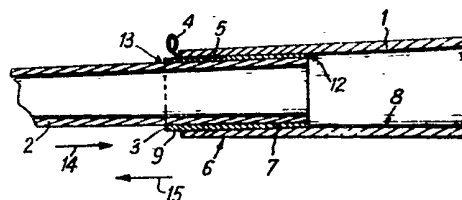
⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) : Jean Lemoine.

⑤4 Dispositif d'assemblage de brins de cannes à pêche et cannes à pêche ainsi constituées.

⑤7 L'invention concerne un dispositif d'assemblage de brins 1, 2 de cannes à pêche, lesdits brins étant creux et légèrement coniques de manière à pouvoir s'emboîter les uns dans les autres de façon télescopique.

Elle est caractérisée par la combinaison : d'un embout ou douille creux 3 à conicités interne et externe en sens inverse; d'un anneau « monopatte » 4 amovible dont la patte 5 se coince entre « cuir et chair » entre la partie la plus épaisse 13 de l'embout ou douille 3 et l'extrémité du brin inférieur 1, grâce à une mortaise ménagée dans l'épaisseur dudit embout ou douille 3, la profondeur de cette mortaise étant légèrement inférieure à l'épaisseur de la patte 5 pour assurer le serrage de celle-ci.



FR 2 531 610 - A1

D

Domaine technique

La présente invention concerne un dispositif d'assemblage de brins de cannes à pêche, lesdits brins étant creux et légèrement coniques de manière à pouvoir s'emboîter les uns dans les autres de façon télescopique le brin inférieur présentant, à son extrémité de plus faible diamètre, un alésage conique se rétrécissant vers l'extrémité de plus gros diamètre, l'assemblage se faisant avec une adjonction éventuelle d'anneaux guides-fils, les dits brins ayant des diamètres croissants depuis le scion jusqu'à la partie tenue par le pêcheur. Elle concerne aussi les cannes à pêche réalisées avec cet assemblage.

Problème posé

Il s'agit de prévoir une canne démontable, ou tout au moins dont on peut réduire la longueur, suivant les possibilités de pêche, et de prévoir, aussi, des anneaux guides-fils.

Etat de la technique et inconvénients

A la connaissance de l'inventeur, il existe sur le marché quatre sortes de cannes à pêche répondant plus ou moins aux critères ci-dessus, à savoir :

1° les cannes à éléments (brins) assemblés par virochage; les éléments sont tubulaires en produit léger, généralement des fibres agglomérées par une matière synthétique, comportant, à l'extrémité de chaque élément, une virole d'assemblage à l'élément suivant ;

2° les cannes télescopiques ; elles sont aussi réalisées avec les mêmes matières qu'indiquées ci-dessus et constituent

des éléments tubulaires s'emboîtant les uns dans les autres;

3° les cannes à emboîtement qui diffèrent des cannes à éléments assemblés par virolage seulement par le fait qu'il n'y a pas de virole et que le scion, ou chacun des brins, s'emboîte dans l'élément inférieur par une portée à faible conicité inverse de la conicité de l'élément supérieur, c'est-à-dire de l'élément le plus rapproché du scion ;

4° les cannes téléréglables qui sont toujours conçues de la même manière par des éléments tubulaires légèrement coniques en fibres, mais dont la liaison de différents brins se fait ici par un système de serrage qui permet d'adapter la longueur choisie par un dispositif apparenté à celui qui existe sur certains pieds d'appareils photographiques

Les cannes à éléments et les cannes à emboîtement ont comme avantage sur les autres d'être plus légères, de se tenir plus facilement, de faciliter la suppression ou l'addition d'un ou plusieurs éléments ou brins pendant l'opération de pêche, cependant elles ont l'inconvénient de l'encombrement et des délais de montage au début et de démontage en fin de partie de pêche.

Les cannes télescopiques se déplient et se replient facilement et rapidement mais la suppression d'un ou de plusieurs brins en action de pêche ne peut pas se faire.

Les cannes téléréglables ont été fabriquées pour pallier les inconvénients des précédentes. En fait ce sont des cannes télescopiques dont on peut régler la longueur de déploiement. L'inconvénient est l'aspect inesthé-

tique, leur poids et d'apporter une perturbation à l'équilibrage de l'ensemble de la canne qui, de plus, n'est pas allégée par les raccourcissements opérés.

5 Tous les inconvénients cités plus haut sont encore aggravés pour les cannes munies d'anneaux, même s'ils sont amovibles. Même pour les cannes dont on peut en action de pêche, supprimer un brin, on doit supprimer l'anneau correspondant et il faut démonter toute la ligne et faire passer le fil à l'extérieur de cet anneau.

10 Les cannes télé réglables présentent, à ce sujet, l'avantage de garder leur possibilité de réglage de leur longueur en action de pêche ; mais leurs problèmes de poids, d'esthétique, d'équilibre et de démontage n'en sont pas moins aggravés par la présence d'anneaux.

15 La présente invention est destinée à remédier à ces inconvénients.

Exposé de l'invention

20 Suivant l'invention, le dispositif d'assemblage de brins de cannes à pêche est caractérisé principalement par la combinaison :

- d'un embout ou douille creux à conicité interne et externe en sens inverse,

25 - la conicité externe dudit embout correspondant à la conicité interne de l'extrémité de plus faible diamètre du brin inférieur,

la conicité interne dudit embout correspondant à la conicité externe de l'extrémité la plus grosse du brin supérieur,

- d'un anneau "monopatte" amovible dont la patte se coince entre "cuir et chair" entre la partie la plus épaisse de

l'embout ou douille et l'extrémité du brin inférieur, grâce
à une mortaise ménagée dans l'épaisseur dudit embout ou
douille, la profondeur de cette mortaise étant légèrement
inférieure à l'épaisseur de la patte pour assurer le serrage
de celle-ci.

Suivant un mode préféré de réalisation, l'embout
ou douille a une longueur et un grand diamètre extérieur
tels qu'il sorte toujours de l'extrémité du brin inférieur
une petite longueur dudit embout ou douille pour pouvoir
le démancher et dégager la patte de l'anneau.

L'invention concerne aussi les cannes à pêche
dont les brins sont assemblés suivant le dispositif de
la revendication 1 et caractérisées par un scion et des
brins assemblés par un embout ou douille avec éventuellement
un anneau suivant ce qui a été décrit ci-dessus, chaque
embout ou douille ayant un diamètre et une longueur d'autant
plus grands au fur et à mesure qu'on s'éloigne du scion.

Pour faciliter l'adjonction et la suppression
d'un brin lorsque l'on utilise des anneaux, on combine
à la canne précédente des anneaux "ouverts" c'est-à-dire
des anneaux constitués par un fil rigide dont les deux
extrémités libres constituent la patte tandis que la partie
médiane est enroulée suivant une boucle et demie, hélicoïdalement
puis est recourbée dans un plan oblique à la patte.

Solution au problème, avantage et résultats industriels

L'assemblage et la canne de l'invention permettent
d'adapter facilement la longueur de la canne aux besoins
nécessités par chaque situation. L'opération se fait rapidement

sans être obligé de démonter complètement la canne. Elle se fait aussi facilement lorsque l'on utilise des anneaux. Puisqu'on peut retirer facilement l'anneau correspondant et même l'éliminer quand on utilise un anneau ouvert. L'opération inverse (addition d'un brin et adaptation d'un anneau supplémentaire) se fait aussi aisément.

Or, le prix de fabrication de la canne est pratiquement identique à celui d'une canne à emboîtement. Il est obéré seulement dans la réalisation du mortaisage
10 Pour fixer la patte de l'anneau.

La canne de l'invention se plie et se replie comme une canne télescopique, se monte et se démonte comme une canne à emmanchement en permettant de poser ou de déposer des anneaux au cours de l'opération.

15 Elle offre un aspect esthétique et des facilités de démontage et de légèreté que n'a pas la canne téléréglable.

L'invention sera mieux comprise à l'aide de la description ci-après qui en donne un exemple non limitatif de réalisation pratique et qui est illustré par les dessins
20 Joints.

Breve description des figures

Dans ces dessins

la figure 1 est une coupe longitudinale axiale d'une canne à la jonction de deux brins avec l'embout ou
25 la douille de l'invention.

La figure 2 est une coupe schématique similaire à celle de la figure 1 où on a exagéré les épaisseurs des

brins et les conicités des éléments pour mieux faire comprendre l'adaptation de l'embout ou douille avec chaque extrémité des deux brins assemblés ainsi que l'adaptation de la patte de l'anneau dans sa mortaise.

5 La figure 3 est une vue en perspective d'un embout seul orienté du côté de sa mortaise au dessus de laquelle on a représenté un anneau à patte.

La figure 4 est une vue en perspective d'un anneau ouvert adaptable à l'assemblage des brins suivant
10 l'invention.

Description d'un mode de réalisation

Le dispositif de l'invention sert à assembler un brin inférieur (1) à un brin supérieur (2) par emmanchement en y interposant un embout ou douille (3) qui coince la
15 Patte (5) d'un anneau(4).

D'une manière générale et connue, les brins inférieurs (1) et supérieurs (2) sont tubulaires et légèrement coniques. Depuis plusieurs années, on a trouvé intéressant de les fabriquer en fibres de verre noyées dans une résine
20 synthétique . Tout récemment, on a même réalisé des matériaux composites plus résistants à base de fibres de carbone pour obtenir des brins (1) et (2) ayant de meilleures qualités mécaniques. L'extrémité supérieure (6) du brin inférieur (1) présente une paroi interne (7) qui a une conicité
25 inverse de la conicité de la paroi interne(8) qui court tout le long du brin inférieur (1). La conicité de la paroi interne (7), à l'extrémité du brin (1), permet l'emmanchement de l'embout (3) et empêche son enfoncement trop important

à l'intérieur du brin (1). En fait, quand on enfonce l'embout ou douille (3), il subsiste toujours une partie apparente (9) à l'extrémité du brin (1) et il est impossible d'enfoncer complètement l'embout ou douille (3) dans le brin (1) sans
5 détériorer celui-ci.

Par ailleurs, la paroi interne (10) de l'embout ou douille (3) présente une conicité inverse de sa paroi externe ; cette conicité a la même valeur que celle du brin supérieur (2) et les dimensions du trou interne (11)
10 de l'embout ou douille (3) qui correspond à la conicité de l'extrémité inférieure du brin supérieur (2) correspondent aussi aux mêmes dimensions du gros bout de ce brin (2).

Par conséquent on ne peut introduire l'embout ou douille (3) sur le brin supérieur (2) qu'en glissant
15 l'extrémité supérieure amincie du brin supérieur (2) dans le trou (11) et en amenant l'embout (3) à l'extrémité inférieure du brin supérieur (2), là où ledit embout ou douille (3) viendra se coincer à cause des conicités du brin supérieur (2) et du trou (11).

On comprend donc que la paroi de l'embout ou
20 douille (3) est très mince à son extrémité (12) qui s'enfonce dans le brin inférieur (1) et que, par contre, elle est beaucoup plus épaisse à son extrémité (13) qui reste à l'extérieur du brin inférieur (1). Cela est dû aux deux
25 conicités inverses de l'alésage intérieur ou trou (11) de l'embout ou douille (3) et du périmètre extérieur de celui-ci.

On comprend que lorsqu'on enfonce le brin supérieur

(2) dans le sens de la flèche (14), la paroi externe du dit brin (2) se décolle de la paroi interne (10) de l'embout (3) et le brin (2) peut pénétrer à l'intérieur du brin (1). On peut faire échapper le brin (2) par l'autre extrémité
 5 du brin (1). Cependant on peut aussi séparer le brin (2) du brin (1) en déboitant l'embout ou douille (3) de la paroi interne (7) du brin inférieur (1) en le tirant dans le sens de la flèche (15). Ceci est facilité par la conicité externe de l'embout ou douille (3) et la conicité correspondante
 10 de la paroi interne (7) du brin (1).

La canne à pêche de l'invention est constituée d'autres brins non représentés, et qui s'assemblent de la même façon qui vient d'être expliquée par interposition
 15 d'un embout ou douille (3). Lorsque l'on veut utiliser une canne à pêche dans sa plus grande longueur, on utilise tous les brins et tous les embouts disponibles. Si on veut utiliser la canne la plus courte, on peut facilement déboiter un ou plusieurs brins parmi les plus gros en le déboitant
 20 de l'embout ou douille (3) correspondant.

Une autre particularité de l'invention réside dans la combinaison à l'assemblage qui vient d'être décrit, d'un anneau monopatte (5) que l'on prévoit de coincer entre "cuir et chair" entre l'extrémité du brin inférieur (1)
 25 et le bord le plus épais de l'embout ou douille (3). On prévoit dans l'épaisseur de l'embout ou douille (3) une mortaise (16) destinée à recevoir la patte (5) de l'anneau (4). On peut d'ailleurs prévoir plusieurs mortaises différentes

suivant les épaisseurs différentes des pattes (5). A la limite, si la patte (5) a très peu d'épaisseur, on peut la coincer tout simplement entre l'embout (3) et l'extrémité du brin (1).

5 Une autre caractéristique de l'invention réside dans l'usage d'anneaux ouverts (17) constitués par un fil rigide dont les deux extrémités libres (18, 19) constituent la patte, similaire à la patte (5) tandis que la partie médiane du fil est enroulée suivant une boucle et demie, c'est-à-dire une spire et demie hélicoïdale pour avoir 10 une forme ressemblante de l'anneau (4). On redresse la boucle (20) par rapport aux extrémités (18) et (19) de façon à ce que l'anneau ou plutôt la boucle (20) se place dans un plan oblique par rapport à la patte (5) ou par 15 rapport à l'axe de la canne.

Lorsqu'on utilise la canne avec une ligne supportée Par des anneaux (4) ou (17), on peut facilement retirer les brins inférieurs de la canne et même retirer les anneaux si on a utilisé des anneaux comme des anneaux ouverts (17). 20 Inversement, si on désire rallonger la canne, il suffit d'emmancher des gros brins à la partie inférieure à l'aide des embouts ou douilles (3) correspondant et utiliser des anneaux (4) ou (17), ces derniers anneaux permettant d'y glisser facilement le fil venant du moulinet. Il va sans 25 dire que l'assemblage décrit s'adapte tout le long de la même canne y compris le scion. Il faut remarquer que,

pratiquement, l'utilisation des anneaux ouverts (17) n'est
utile que dans la fixation des brins inférieurs de la canne,
c'est-à-dire les gros brins puisque avec la canne à anneaux
on n'a pratiquement jamais à retirer les anneaux qui sont
5 situés plus haut, c'est-à-dire du côté du scion.

Pour la fixation du moulinet sur le brin tenu
à la main, il suffit de disposer d'un jeu de paires de
bagues porte-moulinet, comme il en existe sur le marché.
La paire de bagues de diamètre adapté au brin correspondant
10 s'enfile par l'extrémité supérieure de celui-ci, séparée
de son embout juste le temps de l'opération.

REVENDEICATIONS

1. Dispositif d'assemblage de brins (1, 2)
de cannes à pêche, lesdits brins étant creux et légèrement
coniques de manière à pouvoir s'emboîter les uns dans les
5 autres de façon télescopique, le brin inférieur présentant,
à son extrémité de plus faible diamètre un alésage conique
se rétrécissant vers l'extrémité du plus gros diamètre,
c a r a c t é r i s é par la combinaison:
- d'un embout ou douille creux (3) à conicités interne
10 et externe en sens inverse,
la conicité externe dudit embout (3) correspondant à la
conicité interne de l'extrémité de plus faible diamètre
(6) du brin inférieur (1),
la conicité interne dudit embout (3) correspondant à la
15 conicité externe de l'extrémité la plus grosse du brin
supérieur (2),
- d'un anneau "monopatte" (4) amovible dont la patte (5)
se coince entre "cuir et chair" entre la partie la plus
épaisse (13) de l'embout ou douille (3) et l'extrémité
20 du brin inférieur (1), grâce à une mortaise (16) ménagée
dans l'épaisseur dudit embout ou douille (3), la profondeur
de cette mortaise étant légèrement inférieure à l'épaisseur
de la patte (5) pour assurer le serrage de celle-ci.
2. Dispositif d'assemblage, tel que défini
25 dans la revendication 1, c a r a c t é r i s é par le
fait que l'embout ou douille (3) a une longueur et un grand

diamètre extérieur tels qu'il sorte toujours de l'extrémité du brin inférieur (1) une petite longueur (9) dudit embout ou douille (3) pour pouvoir le démancher et dégager la patte (5) de l'anneau (4).

5 3. Canne à pêche dont les brins sont assemblés suivant le dispositif des revendications 1 ou 2, caractérisée par un scion et des brins assemblés par un embout ou douille (3) avec éventuellement un anneau (4) suivant ce qui a été décrit ci-dessus, chaque embout
10 ou douille (3) ayant un diamètre et une longueur d'autant plus grands au fur et à mesure qu'on s'éloigne du scion.

 4. Canne à pêche, telle que définie dans la revendication 3, caractérisée par le fait qu'elle
15 combine en outre, des anneaux "ouverts" (20), c'est-à-dire des anneaux constitués par un fil rigide dont les deux extrémités libres (18, 19) constituent la patte tandis que la partie médiane est enroulée suivant une boucle et demie (20), hélicoïdalement, puis est recourbée dans un plan oblique à la patte.

1/1

Fig:1

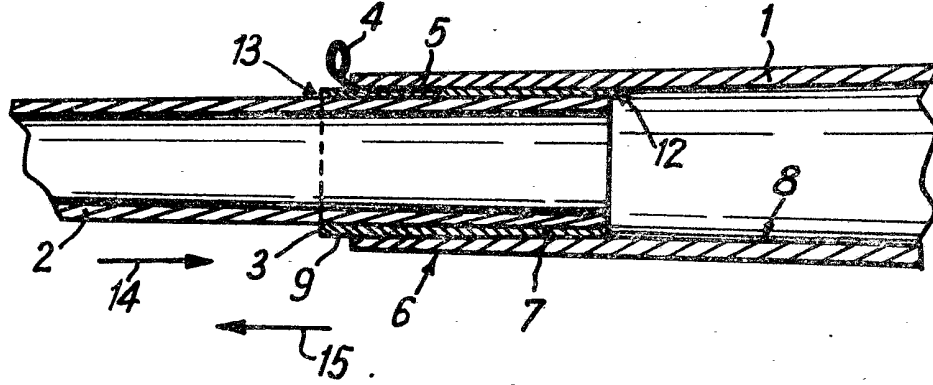


Fig:2

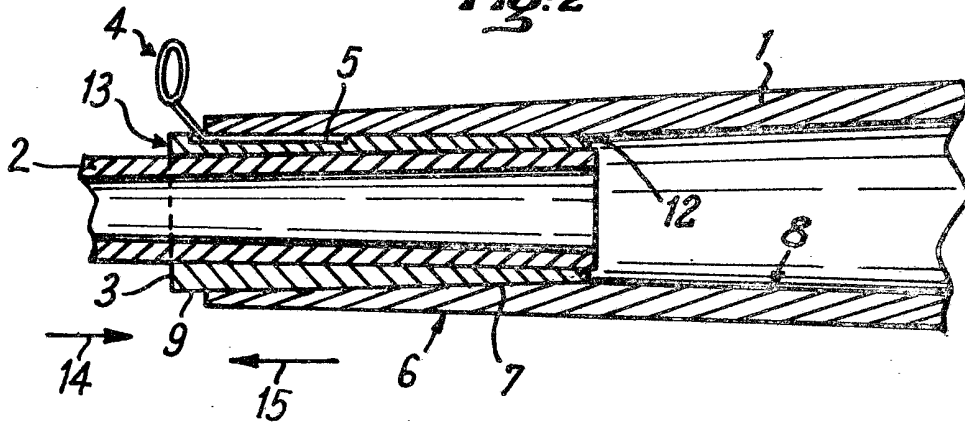


Fig:3

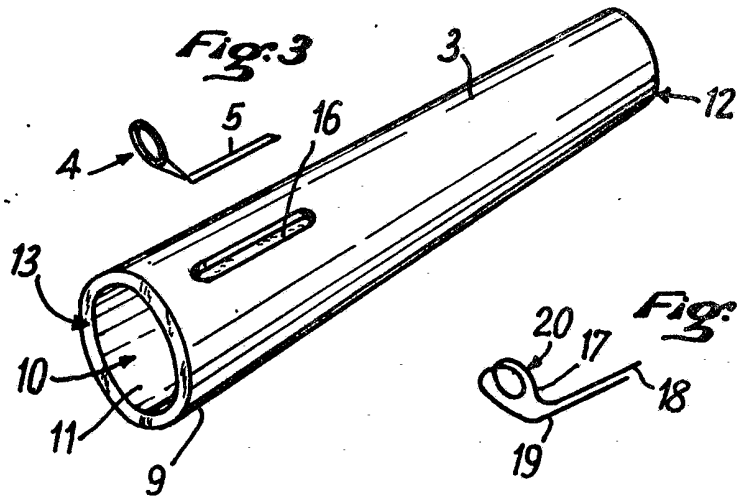


Fig:4

